



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

Annuaire de l'inspection du travail

Unité de contrôle Montpellier 1 : Secteur Ouest
Béziers, Agde, Sète



Hérault

Directeur départemental : François DELEMOTTE

615, Bd d'Antigone (Rue de Crète - entrée piéton)
CS 19002 - 34064 MONTPELLIER Cedex 2
Std : 04 67 22 88 88 - Fax : 04 67 22 88 89

Service de renseignements en droit du travail

Le service de renseignement de l'Hérault informe et conseille les salariés et les employeurs sur les questions de droit du travail, dans nos bureaux de Montpellier et Béziers, ainsi que par téléphone et courriel.

La DDETS de l'Hérault propose aux usagers la possibilité d'être reçus et renseignés sur rendez-vous :

Un numéro unique national pour les services renseignements en droit du travail

0 806 000 126 Service gratuit
+ prix appel

Service renseignements droit du travail				
Accueil physique (uniquement sur rendez-vous sur www.occitanie.direccte.gouv.fr)				
Montpellier (tous les jours sauf le jeudi matin)	9:00	11:30	14:00	16:00
Béziers (les mercredi et vendredi matin uniquement)	9:00	11:30		
Accueil téléphonique				
Tous les jours	9:00	11:30	13:30	16:00
Courriel				
ddets-droit-du-travail-renseignements@herault.gouv.fr				

Adresse site de Béziers

DDETS Hérault - Inspection du travail
Site DDTM SATO
Impasse Joseph Barrière - 34500 Béziers

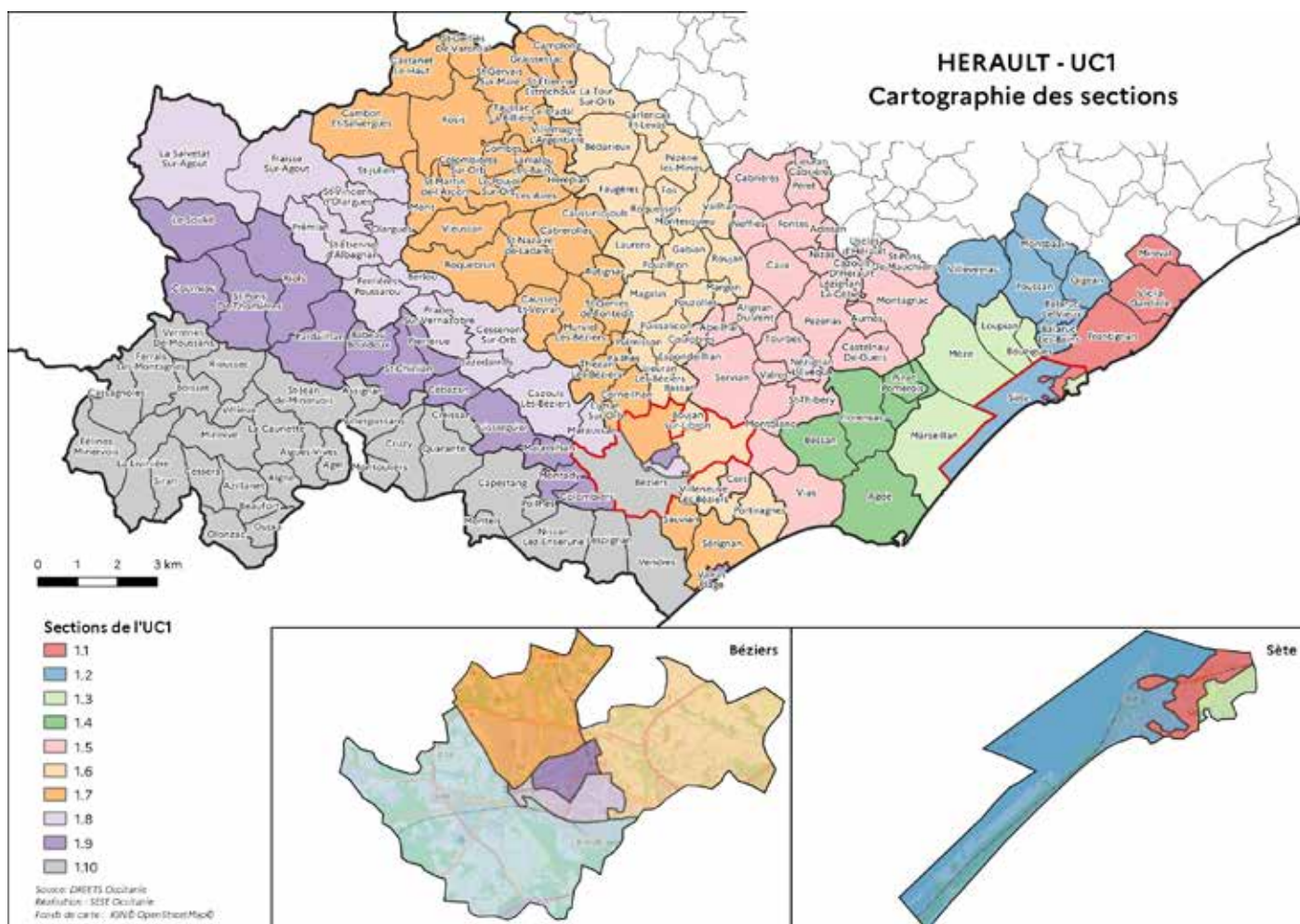
Antenne de Sète : 4 rue Hoche 34200 Sète

Tél : 04 67 11 10 47 - Mail : ddets-uc1@herault.gouv.fr

Quel que soit le site choisi, les rendez-vous se prennent via internet à l'adresse
<https://www.smartagenda.fr/pro/direccte-occitanie/rendez-vous/>

3 unités de contrôle pour 29 sections

3 unités de contrôle pour 29 sections



Unité de contrôle Montpellier 1 : Secteur Ouest
Responsable : Guillaume BOLLIER
ddets-uc1@herault.gouv.fr

Agent de contrôle

SAMYNADEN Elodie - Inspectrice du travail - 04 67 11 10 47
Sète

Section 1.1

Section à compétence générale et à compétence matitime

Compétence générale sur les communes suivantes : Frontignan, Mireval et Vic-la-Gardiole

Commune de Sète : quartiers EST recouvrant le code commune et les codes IRIS suivants : 343010101 - 343010102 - 343010103 - 343010104 - 343010501 - 343010701 - 343010901 - 343011001 - 343011201

Compétence maritime sur les entreprises maritimes et pour le contrôle des salariés embarqués à bord des navires navigants ou amarrés dans les eaux des communes littorales à partir du port de pêche et de plaisance de Sète (inclus) pour partir à l'Est vers le Grau du Roi (Gard)

Agent de contrôle

CRAVOISIER Evy - Inspectrice du travail - 04 67 11 10 47
Sète

Section 1.2

Section à compétence générale et à compétence transports

Compétence générale sur les communes suivantes : Balaruc-les-Bains ; Balaruc-le-Vieux ; Gigan ; Montbazin ; Poussan ; Villeveyrac

Commune de Sète : quartiers OUEST recouvrant le code commune et les codes IRIS suivants :

343010401- 343010402 - 343010601 - 343010602 - 343010603 - 343010702 - 343010801 - 343010902 - 343011101

Ainsi que l'entreprise en réseau GRT GAZ

Compétence transport sur le périmètre des sections 1.1, 1.2, 1.3

Agent de contrôle

RACHEL Thibaul - Inspecteur du travail - 04 67 11 10 47
Sète

Section 1.3

Section à compétence générale et à compétence agricole , conchylicole et maritime

Compétence générale sur les communes suivantes : Bouzigues ; Loupian ; Marseillan ; Mèze

Commune de Sète : quartiers OUEST recouvrant le code commune et les codes IRIS 343010201 et 343010301

Compétence agricole et conchylicole sur les territoires des sections 340101 à 340103

Compétence maritime sur les entreprises maritimes et pour le contrôle des salariés embarqués à bord des navires navigants ou amarrés dans les eaux des communes du littoral à partir du port de commerce de Sète (inclus) puis sur le littoral héraultais à l'ouest de Sète jusqu'à Vendres

Agent de contrôle

OLIVA Nadine - Inspectrice du travail - 04 67 11 10 47
Béziers

Section 1.4

Section à compétence générale sur les communes suivantes : Agde ; Bessan ; Florensac ; Pinet ; Pomérols

Agent de contrôle

DUBOURG Christelle - Inspectrice du travail - 04 67 11 10 47
Béziers

Section 1.5

Section à compétence générale et agricole

Compétence générale et agricole sur les communes suivantes : Abeilhan ; Adissan ; Alignan-du-Vent ; Aumes ; Cabrières ; Castelnau-de-Guers ; Caux ; Cazouls d'Hérault ; Cers ; Coulobres ; Fontès ; Lézignan-la-Cèbe ; Lieuran-Cabrières ; Montagnac ; Montblanc ; Néffies ; Nézignan-L'Evêque ; Nizas ; Perret ; Pézenas ; Servian ; Saint-Thibery ; Saint-Pons-de-Mauchiens ; Tourbes ; Usclas-d'Hérault ; Valros ; Vias

Compétence agricole sur les communes relevant des sections 1.4, 1.5, 1.6

Agent de contrôle

JOUGNOT Aurore - Inspectrice du travail - 04 67 11 10 47
Béziers

Section 1.6

Section à compétence générale sur les communes suivantes : Bassan ; Bédarieux ; Béziers (voir répartition entre les sections par IRIS et quartiers dans le tableau suivant) ; Boujan-sur-Libron ; Carlencas-et-Levas ; Espondeilhan ; Faugères ; Fos ; Fouzilhon ; Gabian ; Laurens ; Lieuran-Les-Béziers ; Magalas ; Margon ; Portiragnes ; Pouzolles ; Puimisson ; Puissalicon ; Roquessels ; Roujan ; Tour-sur-Orb (La) ; Villeneuve-les-Béziers ; Vailhan ; Montesquieu ; Pézènes-les-Mines

Compétence mines et carrières ne comportant pas d'installations souterraines accessibles aux travailleurs implantées sur les sections 1.5, 1.6, 1.8, 1.9, 1.10.

Agent de contrôle

DUMONTET Lolita - Inspectrice du travail - 04 67 11 10 47
Béziers

Section 1.7

Section à compétence générale pour les communes suivantes : Aires (Les) ; Autignac ; Béziers (voir répartition entre les sections par IRIS et quartiers dans le tableau suivant) ; Cabrerolles ; Cambon-et-Salvergues ; Camplong ; Castanet-le-Haut ; Causses-et-Veyran ; Caussiniojols ; Colombières-sur-Orb ; Combes ; Graissessac ; Hérépian ; Lamalou-les-Bains ; Lignan-sur-Orb ; Murviel-les-Béziers ; Pailhès ; Poujols-sur-Orb (Le) ; Pradal (Le) ; Roquebrun ; Rosis ; Saint-Géniès-de-Fontedit ; Saint-Géniès-de-Varensal ; Saint-Martin-de-l'Arçon ; Saint-Nazaire-de-Ladarez ; Saint-Etienne-Estréchoux ; Saint-Gervais-sur-Mare ; Sauvian ; Sérignan ; Taussac-la-Billière ; Thézan-les-Béziers ; Viéussan ; Villemagne-l'Argentière ; Corneilhan ; Mons

Compétence mines et carrières ne comportant pas d'installations souterraines accessibles aux travailleurs implantées sur les sections 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.7.

Ainsi que l'entreprise en réseau SNCF

Agent de contrôle

BONANDRIAN Lucie - Inspectrice du travail - 04 67 11 10 47

Béziers

Section 1.8

Section à compétence générale et à compétence transport

Section à compétence générale pour les communes suivantes : Berlou ; Béziers (voir répartition entre les sections par IRIS et quartiers dans le tableau suivant) ; Cazedarnes ; Cazouls-les-Béziers ; Cessenon-sur-Orb ; Ferrières-Poussarou ; Fraisse-sur-Agout ; Maraussan ; Olargues ; Prades-sur-Vernazobre ; Prémian ; Saint Etienne d'Albagnan ; Saint-Julien ; Saint-Vincent-d'Olargues ; Salvétat-sur-Agout (La)

Section à compétence transport sur le périmètre des sections 1.4 – 1.5 – 1.6 – 1.7 – 1.8 – 1.9 et 1.10.

Agent de contrôle

LUS Gaétane - Inspectrice du travail - 04 67 11 10 47

Béziers

Section 1.9

Section à compétence générale pour les communes suivantes : Babeau-Bouldoux ; Béziers (voir répartition entre les sections par IRIS et quartiers dans le tableau suivant) ; Cébazan ; Colombiers ; Courniou ; Maureilhan ; Montady ; Pardailhan ; Pierrerue ; Puisserguier ; Riols ; Saint-Chinian ; Saint-Pons-de-Thomières ; Soulié (Le) ; Valras-Plage

Ainsi que l'entreprise en réseau RTE

Agent de contrôle

VISMARA Amandine - Inspectrice du travail - 04 67 11 10 47

Béziers

Section 1.10

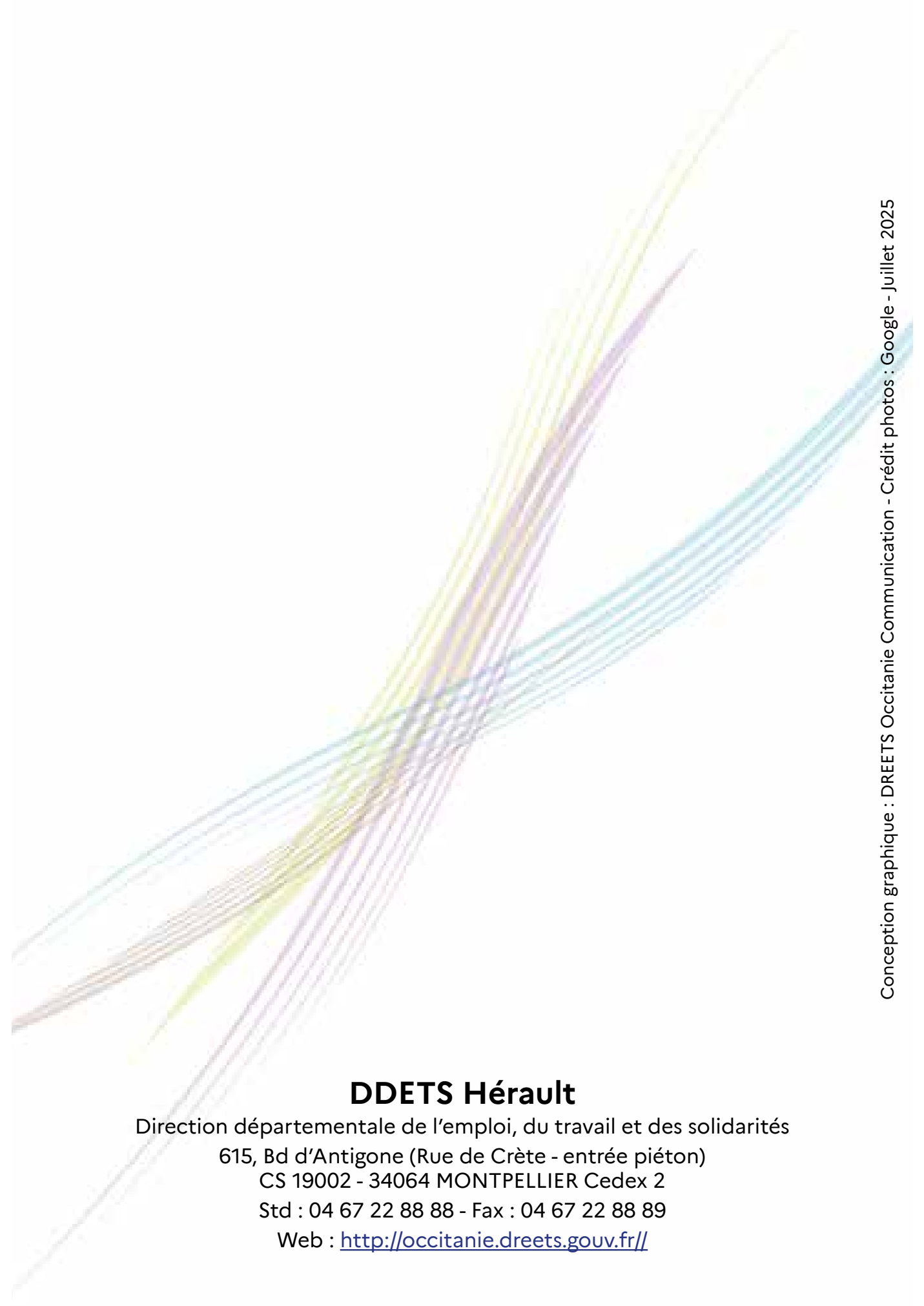
Section à compétence générale et agricole

Compétence générale sur les communes suivantes : Aigne ; Aigues-Vives ; Assignan ; Azillanet ; Beaufort ; Béziers (voir répartition entre les sections par IRIS et quartiers dans le tableau suivant) ; Capestang ; Cassagnoles ; Caunette (La) ; Cessero ; Creissan ; Cruzy ; Félines-Minervois ; Ferrals-les-Montagnes ; Lespignan ; Livinière (La) ; Minerve ; Montels ; Montoulis ; Nissan-lez-Enserune ; Olonzac ; Poilhes ; Quarante ; Rieussec ; Saint-Jean-de-Minervois ; Siran ; Vélieux ; Vendres ; Verreries-de-Moussan ; Villespassans ; Agel ; Oupia

Compétence agricole pour les sections 1.7, 1.8, 1.9, 1.10

Ville de Béziers, répartition des codes IRIS régime général et délimitation des quartiers par sections

Section	Code IRIS	Quartier
1.6	703	MONTIMAS
1.7	105 401 402 403 404 501	FOUR à CHAUX PECH des MOULINS La RENARDIERE Route de BEDARIEUX CROIX de POUMEYRAC POMPIERS
1.8	101 102 103 104 201 202 203 704 705 801 802 803 804 805	JEAN JAURES Allées PAUL RIQUET Saint JACQUES Saint NAZAIRE VICTOR HUGO EMILE ZOLA MEDITERRANEE – PECH de la POMME la DEVEZE-EST la DEVEZE-OUEST PECH de VALRAS GARGAILHAN Les OLIVIERS MARCEL CERDAN CHATEAU DEVEZE
1.9	502 503 601 602 603 604 701	Le ROUAT Du GUESCLIN IRANGET MERMOZ ANCIEN HOPITAL ARENES La CROUZETTE BADONNES
1.10	301 302 303	GARE CAPISCOL RIVE DROITE



DDETS Hérault

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

615, Bd d'Antigone (Rue de Crète - entrée piéton)

CS 19002 - 34064 MONTPELLIER Cedex 2

Std : 04 67 22 88 88 - Fax : 04 67 22 88 89

Web : <http://occitanie.dreets.gouv.fr//>